Décision n° 2021-2277
de la présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse
en date du 20 octobre 2021
abrogeant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques au DEPARTEMENT DU BAS RHIN pour un réseau indépendant du service fixe dans les départements de la Moselle (57), du Bas-Rhin (67) et l'Allemagne

La présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse ;

Vu la directive 2018/1972 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 établissant le code des communications électroniques européen ;

Vu le code des postes et des communications électroniques (ci-après CPCE), et notamment ses articles L. 36-7 (6°), L. 42-1 et R. 20-44-11 ;

Vu le décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 pris en application du 12° de l'article L. 32 du code des postes et télécommunications et relatif aux valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les équipements utilisés dans les réseaux de télécommunication ou par les installations radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1531 du 24 octobre 2007 instituant une redevance destinée à couvrir les coûts exposés par l'État pour la gestion de fréquences radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 modifié relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 24 octobre 2007 modifié portant application du décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 4 mai 2021 relatif au tableau national de répartition des bandes de fréquences ;

Vu la décision n° 2013-0143 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 5 février 2013 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques au DEPARTEMENT DU BAS RHIN pour un réseau indépendant du service fixe dans le département du Bas-Rhin (67) ;

Vu la décision n° 2013-0291 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 26 février 2013 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques au DEPARTEMENT DU BAS RHIN pour un réseau indépendant du service fixe dans le département du Bas-Rhin (67) ;

Vu la décision n° 2014-0921 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 2 septembre 2014 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques au DEPARTEMENT DU BAS RHIN pour un réseau indépendant du service fixe dans le département du Bas-Rhin (67) ;

Vu la décision n° 2015-0273 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 3 mars 2015 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques au DEPARTEMENT DU BAS RHIN pour un réseau indépendant du service fixe dans le département du Bas-Rhin (67) ;

Vu la décision n° 2015-0520 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 5 mai 2015 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques au DEPARTEMENT DU BAS RHIN pour un réseau indépendant du service fixe dans le département du Bas-Rhin (67) ;

Vu la décision n° 2015-1160 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 29 septembre 2015 modifiée portant délégation de pouvoirs ;

Vu la décision n° 2015-1310 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 26 octobre 2015 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques au DEPARTEMENT DU BAS RHIN pour un réseau indépendant du service fixe dans le département du Bas-Rhin (67) ;

Vu la décision n° 2015-1511 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 27 novembre 2015 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques au DEPARTEMENT DU BAS RHIN pour un réseau indépendant du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision n° 2016-0711 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 24 mai 2016 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques au DEPARTEMENT DU BAS RHIN pour un réseau indépendant du service fixe dans les départements de la Moselle (57) et du Bas Rhin (67);

Vu la décision n° 2016-0909 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 30 juin 2016 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques au DEPARTEMENT DU BAS RHIN pour un réseau indépendant du service fixe dans le département du Bas-Rhin (67) ;

Vu la décision n° 2016-1055 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 3 août 2016 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques au DEPARTEMENT DU BAS RHIN pour un réseau indépendant du service fixe dans le département du Bas-Rhin (67) ;

Vu la décision n° 2016-1641 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 30 novembre 2016 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques au DEPARTEMENT DU BAS RHIN pour un réseau indépendant du service fixe dans le département du Bas-Rhin (67) ;

Vu la décision n° 2017-0073 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 13 janvier 2017 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques au DEPARTEMENT DU BAS RHIN pour un réseau indépendant du service fixe dans le département du Bas-Rhin (67) ;

Vu la décision n° 2017-0708 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 1er juin 2017 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques au DEPARTEMENT DU BAS RHIN pour un réseau indépendant du service fixe dans le département du Bas-Rhin (67);

Vu la décision n° 2017-0898 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 12 juillet 2017 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences

radioélectriques au DEPARTEMENT DU BAS RHIN pour un réseau indépendant du service fixe dans le département du Bas-Rhin (67) ;

Vu la décision n° 2017-0909 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 13 juillet 2017 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques au DEPARTEMENT DU BAS RHIN pour un réseau indépendant du service fixe dans le département du Bas-Rhin (67) ;

Vu la décision n° 2017-0981 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 1er août 2017 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques au DEPARTEMENT DU BAS RHIN pour un réseau indépendant du service fixe dans le département du Bas-Rhin (67) ;

Vu la décision n° 2018-0049 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 15 janvier 2018 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques au DEPARTEMENT DU BAS RHIN pour un réseau indépendant du service fixe dans le département du Bas-Rhin (67) ;

Vu la décision n° 2018-0223 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 15 février 2018 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques au DEPARTEMENT DU BAS RHIN pour un réseau indépendant du service fixe dans le département du Bas-Rhin (67) ;

Vu la décision n° 2018-0698 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 8 juin 2018 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques au DEPARTEMENT DU BAS RHIN pour un réseau indépendant du service fixe dans le département du Bas-Rhin (67) et l'Allemagne;

Vu la décision n° 2019-0045 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 11 janvier 2019 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques au DEPARTEMENT DU BAS RHIN pour un réseau indépendant du service fixe dans le département du Bas-Rhin (67) ;

Vu la décision n° 2019-0046 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 11 janvier 2019 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques au DEPARTEMENT DU BAS RHIN pour un réseau indépendant du service fixe dans le département du Bas-Rhin (67) ;

Vu la décision n° 2019-0514 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 28 mars 2019 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques au DEPARTEMENT DU BAS RHIN pour un réseau indépendant du service fixe dans le département du Bas-Rhin (67) ;

Vu la décision n° 2019-1372 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 12 septembre 2019 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques au DEPARTEMENT DU BAS RHIN pour un réseau indépendant du service fixe dans le département du Bas-Rhin (67) ;

Vu la décision n° 2019-1551 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 14 octobre 2019 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques au DEPARTEMENT DU BAS RHIN pour un réseau indépendant du service fixe dans le département du Bas-Rhin (67) ;

Vu la décision n° 2020-1605 du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse du 31 décembre 2020 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques au DEPARTEMENT DU BAS RHIN pour un réseau indépendant du service fixe dans le département du Bas-Rhin (67) ;

Vu la décision n° 2021-0673 de la présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse du 9 avril 2021 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques au DEPARTEMENT DU BAS RHIN pour un réseau indépendant du service fixe dans le département du Bas-Rhin (67) ;

Vu la décision de la présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse en date du 28 janvier 2021 portant délégation de signature pour les décisions prises en vertu des articles 1 et 2 de la décision n° 2015-1160 du 29 septembre 2015 modifiée de l'Autorité portant délégation de pouvoirs ;

Vu la demande en date du 30 septembre 2021 du DEPARTEMENT DU BAS RHIN, reçue le 18 octobre 2021 ;

Décide :

Article 1. Les liaisons suivantes attribuées par les décisions susvisées sont supprimées à compter de la date de la présente décision :

- Liaison RI003746 attribuée par la décision n° 2013-0143 en date du 5 février 2013
- Liaison RI003747 attribuée par la décision n° 2020-1605 en date du 31 décembre 2020
- Liaison RI003748 attribuée par la décision n° 2013-0143 en date du 5 février 2013
- Liaison RI003749 attribuée par la décision n° 2013-0143 en date du 5 février 2013
- Liaison RI003757 attribuée par la décision n° 2013-0143 en date du 5 février 2013
- Liaison RI003820 attribuée par la décision n° 2013-0291 en date du 26 février 2013
- Liaison RI004359 attribuée par la décision n° 2014-0921 en date du 2 septembre 2014
- Liaison RI004360 attribuée par la décision n° 2014-0921 en date du 2 septembre 2014
- Liaison RI004522 attribuée par la décision n° 2015-0273 en date du 3 mars 2015
- Liaison RI004639 attribuée par la décision n° 2015-0520 en date du 5 mai 2015
- Liaison RI004797 attribuée par la décision n° 2015-1310 en date du 26 octobre 2015
- Liaison RI004798 attribuée par la décision n° 2015-1310 en date du 26 octobre 2015
- Liaison RI004804 attribuée par la décision n° 2015-1310 en date du 26 octobre 2015
- Liaison RI004805 attribuée par la décision n° 2015-1310 en date du 26 octobre 2015
- Liaison RI004807 attribuée par la décision n° 2015-1310 en date du 26 octobre 2015
- Liaison RI004808 attribuée par la décision n° 2015-1310 en date du 26 octobre 2015
- Liaison RI004814 attribuée par la décision n° 2015-1310 en date du 26 octobre 2015
- Liaison RI004841 attribuée par la décision n° 2015-1511 en date du 27 novembre 2015
- Liaison RI005079 attribuée par la décision n° 2016-0711 en date du 24 mai 2016
- Liaison RI005080 attribuée par la décision n° 2016-0711 en date du 24 mai 2016
- Liaison RI005113 attribuée par la décision n° 2016-0909 en date du 30 juin 2016
- Liaison RI005114 attribuée par la décision n° 2016-0909 en date du 30 juin 2016
- Liaison RI005116 attribuée par la décision n° 2016-0909 en date du 30 juin 2016
- Liaison RI005118 attribuée par la décision n° 2016-0909 en date du 30 juin 2016
- Liaison RI005119 attribuée par la décision n° 2016-0909 en date du 30 juin 2016
- Liaison RI005120 attribuée par la décision n° 2016-0909 en date du 30 juin 2016
- Liaison RI005122 attribuée par la décision n° 2016-0909 en date du 30 juin 2016
- Liaison RI005123 attribuée par la décision n° 2016-0909 en date du 30 juin 2016
- Liaison RI005124 attribuée par la décision n° 2016-0909 en date du 30 juin 2016
- Liaison RI005125 attribuée par la décision n° 2016-0909 en date du 30 juin 2016
- Liaison RI005126 attribuée par la décision n° 2016-0909 en date du 30 juin 2016
- Liaison RI005127 attribuée par la décision n° 2020-1605 en date du 31 décembre 2020
- Liaison RI005196 attribuée par la décision n° 2016-1055 en date du 3 août 2016

- Liaison RI005197 attribuée par la décision n° 2016-1055 en date du 3 août 2016
- Liaison RI005198 attribuée par la décision n° 2016-1055 en date du 3 août 2016
- Liaison RI005199 attribuée par la décision n° 2016-1055 en date du 3 août 2016
- Liaison RI005200 attribuée par la décision n° 2016-1055 en date du 3 août 2016
- Liaison RI005362 attribuée par la décision n° 2016-1641 en date du 30 novembre 2016
- Liaison RI005385 attribuée par la décision n° 2017-0073 en date du 13 janvier 2017
- Liaison RI005647 attribuée par la décision n° 2017-0708 en date du 1er juin 2017
- Liaison RI005648 attribuée par la décision n° 2017-0708 en date du 1er juin 2017
- Liaison RI005650 attribuée par la décision n° 2017-0708 en date du 1er juin 2017
- Liaison RI005651 attribuée par la décision n° 2017-0708 en date du 1er juin 2017
- Liaison RI005652 attribuée par la décision n° 2017-0708 en date du 1er juin 2017
- Liaison RI005653 attribuée par la décision n° 2017-0708 en date du 1er juin 2017
- Liaison RI005655 attribuée par la décision n° 2017-0708 en date du 1er juin 2017
- Liaison RI005656 attribuée par la décision n° 2017-0708 en date du 1er juin 2017
- Liaison RI005657 attribuée par la décision n° 2017-0708 en date du 1er juin 2017
- Liaison RI005658 attribuée par la décision n° 2017-0708 en date du 1er juin 2017
- Liaison RI005659 attribuée par la décision n° 2017-0708 en date du 1er juin 2017
- Liaison RI005660 attribuée par la décision n° 2017-0708 en date du 1er juin 2017
- Liaison RI005661 attribuée par la décision n° 2017-0708 en date du 1er juin 2017
- Liaison RI005662 attribuée par la décision n° 2017-0708 en date du 1er juin 2017
- Liaison RI005667 attribuée par la décision n° 2017-0708 en date du 1er juin 2017
- Liaison RI005690 attribuée par la décision n° 2017-0898 en date du 12 juillet 2017
- Liaison RI005691 attribuée par la décision n° 2017-0898 en date du 12 juillet 2017
- Liaison RI005696 attribuée par la décision n° 2017-0909 en date du 13 juillet 2017
- Liaison RI005720 attribuée par la décision n° 2017-0981 en date du 1er août 2017
- Liaison RI005721 attribuée par la décision n° 2017-0981 en date du 1er août 2017
- Liaison RI005867 attribuée par la décision n° 2018-0049 en date du 15 janvier 2018
- Liaison RI005901 attribuée par la décision n° 2018-0223 en date du 15 février 2018
- Liaison RI006297 attribuée par la décision n° 2019-0045 en date du 11 janvier 2019
- Liaison RI006306 attribuée par la décision n° 2019-0046 en date du 11 janvier 2019
- Liaison RI006392 attribuée par la décision n° 2019-0514 en date du 28 mars 2019
- Liaison RI006393 attribuée par la décision n° 2019-0514 en date du 28 mars 2019
- Liaison RI006394 attribuée par la décision n° 2019-0514 en date du 28 mars 2019
- Liaison RI006395 attribuée par la décision n° 2019-0514 en date du 28 mars 2019
- Liaison RI006396 attribuée par la décision n° 2019-0514 en date du 28 mars 2019
- Liaison RI006397 attribuée par la décision n° 2021-0673 en date du 9 avril 2021
- Liaison RI006398 attribuée par la décision n° 2019-0514 en date du 28 mars 2019
- Liaison RI006491 attribuée par la décision n° 2019-1372 en date du 12 septembre 2019
- Liaison RI006522 attribuée par la décision n° 2019-1551 en date du 14 octobre 2019
- Liaison TTFD070 attribuée par la décision n° 2018-0698 en date du 8 juin 2018
- Liaison TTFD071 attribuée par la décision n° 2018-0698 en date du 8 juin 2018
- Liaison TTFD072 attribuée par la décision n° 2018-0698 en date du 8 juin 2018

Les fréquences correspondantes, telles que figurant à l'annexe 1 à la présente décision, sont restituées.

Article 2. La directrice Mobile et Innovation de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée, avec son annexe, au DEPARTEMENT DU BAS RHIN.

Fait à Paris, le 20 octobre 2021,

Pour la Présidente et par délégation

Jean-Luc STEVANIN
Chef de l'unité gestion des fréquences